

11 – De Saint Louis à Philippe le Bel

Louis IX, petit-fils de **Philippe Auguste**, et fils de **Louis VIII** (qui ne fut roi que de 1223 à 1226), est plus connu sous le nom de **Saint Louis**. Comme son aïeul, il a régné pendant 44



Sorbonne – Actuel amphithéâtre Richelieu

ans au cours desquels il a contribué au développement de la France et notamment de la Capitale, dont la population a atteint les 160 000 habitants. Malgré des années passées en croisade, il a fait rayonner la culture française, surtout par les universités parisiennes. C'est son confesseur, **Robert de Sorbon**, qui a apporté la suprématie à l'un des nombreux collèges qui florissaient à l'époque et qui est devenu la **Sorbonne**, à elle-seule toujours synonyme d'Université.

Il a organisé et centralisé la justice dans le pays (on connaît l'image le représentant rendant la justice sous un chêne) et réussit à faire régner l'ordre dans un Paris où il était devenu dangereux de s'aventurer sans escorte. Il a créé dans ce but les fonctions de **Prévôt de Paris**, fonction aujourd'hui remplacée par le **Préfet de Police**, et de **Prévôt des Marchands**, préfiguration du **Maire de Paris**.

Fervent catholique, outre son importante contribution aux dernières croisades (la septième, et la huitième au cours de laquelle il trouva la mort, à Tunis), il a fait transformer la petite chapelle du Palais de la Cité, alors résidence royale, en un chef-d'œuvre de l'art gothique qui deviendra la **Sainte Chapelle** (telle qu'on la connaît aujourd'hui, cernée par le **Palais de Justice**). A un moment, Saint Louis a néanmoins rêvé d'éliminer les juifs du royaume en espérant pouvoir les convertir au catholicisme.

A la fin du XIIIe siècle, **Philippe IV**, dit **Philippe le Bel**, s'emploie à imposer sa suprématie sur le royaume de France et sur les institutions qui limitent son pouvoir, notamment le Saint Siège de Rome et l'ordre du Temple. Il fait sauvagement éradiquer les Templiers et profite de la mort du pape Benoît XI pour prendre son successeur sous sa coupe et l'installer en France, à Avignon. Il renforce encore sa domination en s'entourant d'une imposante cour pour laquelle il donne au **Palais de la Cité** une expansion considérable.

(A noter que la partie de l'île de la Cité qui constitue aujourd'hui le **square du Vert Galant** était alors une bande de terre formant une troisième petite île qui n'a été rattachée qu'en 1557, lors de la construction du **Pont Neuf**).



Île de la Cité – Pont Neuf et Pointe du Vert Galant